

Adresse de la société populaire de Castres, qui félicite la Convention de ses décrets, annonce qu'elle s'est épurée et fait l'éloge de Bô qu'elle désire conserver, lors de la séance du 17 prairial an II (5 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Castres, qui félicite la Convention de ses décrets, annonce qu'elle s'est épurée et fait l'éloge de Bô qu'elle désire conserver, lors de la séance du 17 prairial an II (5 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 340;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14108_t1_0340_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

19

La société populaire de la Haye-Pesnel, département de la Manche, applaudit aux travaux de la Convention nationale, et la félicite sur la découverte et la punition des conspirateurs. Elle annonce qu'un grand nombre de ses concitoyens sont aux frontières; qu'elle leur a envoyé des chemises, bas, souliers, etc. et qu'elle se dispose à faire un second envoi. Elle termine par demander que le nom de la Haye-Pesnel, qui rappelle l'odieux souvenir de la féodalité, soit changé en celui de Haye-Libre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités de division et d'instruction publique (1).

VEAU : La société de La Haye-Pesnel, réclame contre le surnom féodal qui distingue cette commune : elle demande le nom de La Haye-Libre; mais le surnom de Libre ne peut distinguer aucune commune d'avec le berceau de Descartes, de ce philosophe qui ne fut pas moins l'ami de la liberté que de la vérité, de ce sage qui dégagait le monde des chaînes de la crédulité péripapéticienne et de la barbarie scolastique. Vos comités de division et d'instruction publique pourront imprimer à la France un nouveau caractère d'unité, s'ils osent créer, d'après un plan général et uniforme, la dénomination nouvelle des communes, et fondre pour ainsi dire d'un seul jet, le colosse de cette nomenclature républicaine avec cette hardiesse qui ne cède ni à l'autorité des préjugés anciens, ni à la paresse de l'arbitraire, ni à la crainte chimérique des inconvénients d'une réforme universelle. C'est avec cette hardiesse que Linné et Fourcroy créèrent la Langue méthodique de l'histoire naturelle et de la chimie.

Il faut refondre le dictionnaire géographique de la France avec les lexiques basques et bas-bretons (2).

20

Le comité de surveillance et révolutionnaire de la commune de Brion-du-Gard, district d'Alaix, département du Gard, témoigne sa reconnaissance à la Convention nationale d'avoir prorogé les pouvoirs du représentant du peuple Borie, et continué dans ses fonctions le tribunal révolutionnaire établi à Nîmes.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (3).

21

Les administrateurs et agent national du directoire du district d'argenton (4) écrivent

(1) P.V., XXXIX, 38. Bⁱⁿ, 25 prair. (2^e suppl^t) et 26 prair. (2^e suppl^t); J. Fr., n° 620; M.U., XL, 285; J. Sablier, n° 1362.

(2) Mon., XX, 666; Audit. nat., n° 621.

(3) P.V., XXXIX, 38. Bⁱⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t); Mon., XX, 666.

(4) Indre.

à la Convention nationale pour faire l'éloge des talents et des vertus civiques du représentant du peuple Michaud. « Par ses soins, disent-ils, le gouvernement révolutionnaire s'est établi dans toute son énergie dans les départements du Cher et de l'Indre; les autorités constituées ont été épurées, l'esprit public s'est développé, les réquisitions de tout genre ont été exécutées avec célérité, les approvisionnements militaires de terre et de mer surveillés; il s'est occupé de projets utiles à la prospérité du commerce intérieur et à la circulation des denrées. » Ils terminent ainsi : « Pour tout dire en un mot, c'est un vrai montagnard; puisse-t-il bientôt nous être rendu. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

22

La société populaire de Castres, département du Tarn, félicite la Convention nationale d'avoir mis la justice, la probité et la vertu à l'ordre du jour, et proclamé que l'homme vertueux étoit le seul ami véritable de la liberté et de l'égalité. « Aussi-tôt que cette déclaration, qui immortalise la sainte montagne, nous fut connue, dit cette société, nous délibérâmes qu'un nouveau scrutin épuratoire de nos membres, sous le rapport de la moralité, seroit l'hommage le plus solennel que nous rendrions à ses vues sublimes et pures. Nous nous sommes donc épurés; et, en présence du vertueux Bô, nous avons chassé de notre sein et confondu avec les ennemis de la chose publique ces êtres immoraux, fléaux d'une République telle que la nôtre. Mais, législateurs, ajoute-t-elle, nous devons notre énergie révolutionnaire et une partie de nos vertus républicaines à Bô. Laissez-lui achever, nous vous en conjurons, notre régénération politique et morale en prorogeant sa mission dans notre département; c'est le vœu de tous les bons citoyens dont il s'est concilié l'estime. »

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (2).

23

La société populaire de Fleix, district de Bergerac, département de la Dordogne, témoigne sa reconnaissance à la Convention nationale sur tous ses sublimes travaux, et particulièrement sur les mesures sages et vigoureuses qu'elle a prises pour sauver la patrie, en faisant tomber sous le glaive de la loi les scélérats qui tramèrent l'anéantissement du plus bel édifice qui fut jamais, celui de la liberté, de l'égalité, de la République. Elle invite la sainte montagne à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait exterminé tous les enne-

(1) P.V., XXXIX, 38. Bⁱⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t) et 4 mess.; M.U., XL, 285; Mon., XX, 666.

(2) P.V., XXXIX, 39. Bⁱⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t); Mon., XX, 666.